



Audience avec le Recteur : Le SNALC 1^{er} degré vous informe

Le SNALC a interpellé M. le Recteur sur la dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles.

Les effectifs

Tout d'abord, les problèmes d'effectifs dans les classes sont prééminents.

Le ministre a annoncé une mise en place du plafonnement des effectifs à 24 élèves en grande section, en CP et en CE1, d'ici 2022.

Cette mise en place se traduira par la création de classes supplémentaires nécessitant environ 3 200 ETP sur 3 ans.

1187 ETP seront mobilisés à la rentrée 2020, alors que seulement 440 postes ETP seront créés cette année.

Nous nous inquiétons de la mise en place de ces allègements dans l'académie de Toulouse. Où seront pris les postes manquants ? Comment seront gérés les effectifs pour les classes de MS-GS ou de CE1-CE2 ?

M. le Recteur nous répond que la démographie est à prendre en compte sur ce sujet. Elle est en baisse sur tout le territoire. La Haute-Garonne a une situation particulière dans ce contexte puisque sa démographie est en hausse.

La combinaison de la baisse démographique (et donc la fermeture de classes sur le terrain...) et de la création de postes permettra d'étendre progressivement l'allègement des classes.

De nombreuses classes, notamment de grande section ont déjà des effectifs de moins de 24 élèves, notamment en ruralité. Il n'y aura donc rien à changer dans certains secteurs.

Pour les classes à double-niveau, il nous est répondu que chaque situation sera regardée, qu'il s'agit là d'un travail de dentelle.

Le SNALC sera également très attentif à toutes les situations particulières et s'attachera à ce qu'aucun collègue ne soit mis en difficulté par la mise en place des effectifs à 24. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter pour que nous puissions intervenir dans les situations difficiles.

L'inclusion

La mise en place des PIAL devait résoudre tous les problèmes d'accompagnement dans les classes. Or, lorsqu'un nouvel élève en situation de handicap est inscrit, il bénéficie certes d'un accompagnement rapide mais trop souvent au détriment d'autres élèves et des dispositifs élaborés dans les classes par leurs enseignants avec les AESH. Cette situation instable ne contribue pas au bon fonctionnement de l'école.

Trop souvent, des élèves en situation de handicap sont scolarisés sans les moyens nécessaires correspondants, quand bien même ils sont accompagnés :

Nous avons encore cette semaine été interpellés par une directrice d'école maternelle qui accueille 5 élèves bénéficiant de notifications pour un accompagnement...dont aucun ne bénéficie de l'aide nécessaire d'une AESH !

M. le Recteur nous indique que les effectifs des PIAL ont été pourvus en fonction d'une « photographie » des besoins de l'an passé. Néanmoins, des recrutements sont encore en cours et aucune économie n'est faite pour pourvoir l'académie des effectifs d'AESH nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Une réactualisation des besoins sera faite pour l'année prochaine.

Si le SNALC est conscient des efforts qui sont faits pour recruter des AESH, nous souhaitons vivement que le rectorat ne se contente pas de prendre des instantanés figés d'une année sur l'autre. Nous demandons qu'un contingent d'AESH

« remplaçants » soit créé :

- **pour répondre aux notifications de la CDAPH faites en cours d'année**
- **pour accompagner les enfants arrivant d'autres départements avec une notification CDAPH**
- **pour pallier les démissions d'AESH**
- **pour éviter que les AESH malades viennent travailler malgré tout pour ne pas laisser l'élève et les enseignants sans accompagnement, au risque de contaminer toute la classe.**

La fatigue des directeurs d'école

Lors de nos tournées dans l'académie, revient le problème de la surcharge de travail des directeurs : ils demandent plus de temps pour remplir convenablement leur mission, notamment ceux qui sont chargés de classe.

Le 13 novembre, le ministre a annoncé en comité ministériel les mesures suivantes :

- Moratoire sur toutes les enquêtes jusqu'aux prochains congés
- Une journée de plus de décharge pour chaque directeur d'ici aux vacances de décembre
- Création d'un groupe départemental de suivi afin d'identifier des pistes d'allègement

Ces mesures sont très ponctuelles. Le SNALC demande des précisions sur ce qui est prévu sur le long terme pour soulager les directeurs au niveau de l'académie de Toulouse.

M. le Recteur soulève la pluralité des publics concernés qui n'ont pas tous les mêmes attentes ni les mêmes problèmes et la difficulté de tous les contenter. Il souligne le fait qu'il n'est pas friand d'envois d'enquêtes et autres courriers officiels et qu'il n'apprécie d'ailleurs pas d'en recevoir.

Cependant, aucune proposition n'étant clairement énoncée, le SNALC a fait les siennes:

- **Utilisation systématique des remplaçants sans mission pour décharger les directeurs, y compris dans d'autres écoles que dans l'école de rattachement**
- **Décharge totale des heures d'APC et d'animations pédagogiques pour tous les directeurs et chargés d'école à l'image de ce qui se fait dans certaines circonscriptions.**

M. le Recteur a montré un intérêt certain pour ces propositions du SNALC et en a pris bonne note.

Les rythmes scolaires

Par leurs observations sur le terrain, de nombreux enseignants nous font part d'une fatigue accrue des élèves depuis la mise en place du rythme sur 4 jours et demi. Beaucoup d'enfants sont en collectivités de 7h30 à 18h30. Or, l'académie de médecine, en 2010, recommandait d'alléger le temps de présence quotidien de l'élève à l'école en fonction de son âge.

80% des écoles en France sont passées à 4 jours. C'est loin d'être le cas pour l'académie de Toulouse.

Le SNALC, favorable à l'école sur 4 jours demande sa position à M. le Recteur sur cette question

Pour lui, il y a des bénéfices dans les deux systèmes, il ne se positionne pas pour l'un ou pour l'autre. Il veillera à ce que les demandes éventuelles de modifications se fassent dans les règles édictées par le ministère.

Si le SNALC regrette que M. le Recteur ne se positionne pas pour la semaine à 4 jours, il apprécie que son avis soit moins tranché que celui de certains DASEN de l'académie qui peuvent faire pression sur les collègues et les maires pour éviter un retour désiré aux 4 jours !

Le SNALC sera toujours aux côtés des collègues qui ont besoin de son soutien pour appuyer les décisions du conseil d'école.

Les frais de déplacement

Il y a une inégalité de traitement selon les départements de l'académie quant aux défraiements des frais de déplacement.

Dans le Tarn-et-Garonne le défraiement des frais de transport n'est pas prévu que ce soit pour la formation obligatoire ou pour la formation continue, contrairement à ce que la loi impose. Certaines animations pédagogiques ont lieu loin du domicile professionnel ou familial des enseignants ce qui accentue le sentiment d'injustice des collègues.

M. Roques, DASEN du Tarn et Garonne rencontré la semaine dernière nous a répondu qu'il n'avait pas le budget pour rembourser ces frais et que s'il devait mettre en place ces remboursements, la formation continue (conséquence et très appréciée dans le Tarn et Garonne) serait vouée à la disparition !

Le SNALC ne peut pas se contenter de ce discours des plus étonnants et a demandé au Recteur d'intervenir alors même que certains collègues se préparent à une action au tribunal administratif.

Il nous a répondu que si les collègues étaient convoqués, le remboursement était de droit et qu'il n'y avait « pas de sujet ». Il a pris bonne note de ce point sur lequel il est visiblement en désaccord avec M. le DASEN du Tarn et Garonne...

Le SNALC ne manquera pas de l'interpeller sur ce point très prochainement afin que les collègues soient rétablis dans leurs droits dans les plus brefs délais !

Les effectifs

Les élèves d'ULIS et de toute petite section ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des écoles. Or, ils en font partie intégrante. Les collègues souhaitent que ces élèves soient comptés à part entière, que ce soit pour les ouvertures ou les fermetures de classe.

M. le Recteur tient à rappeler que l'académie est très bien pourvue en classes ULIS que ce soit dans le premier ou le second degré. Il précise que ces classes bénéficient déjà d'une dotation spécifique par la mise à disposition d'un enseignant spécialisé et que les comptabiliser dans les effectifs généraux équivaldrait à les comptabiliser deux fois.

Il oublie cependant de préciser que lorsque les élèves sont inclus dans les autres classes, ils sont bien là et tout le monde pâtit d'un effectif parfois souvent trop élevé dans ces conditions : l'élève accueilli, l'enseignant et les autres élèves.

De même pour les TPS, il nous est répondu que le plus souvent ils bénéficient d'un aménagement de la scolarité leur permettant de n'être à l'école que le matin ce qui soulage les classes pour les après-midis.

Le SNALC rappelle qu'ils sont bien présents sur les matinées et qu'ils ne rentrent pas tous chez eux l'après-midi !

Vient alors cette réponse : la comptabilisation des TPS entraînerait une augmentation des moyens humains trop importante au regard de la dotation de postes allouée à l'académie de Toulouse...

Cette réponse, si elle a le mérite d'être honnête, reste désespérante. Il faut que le DASEN intervienne auprès du Ministère afin que les professeurs des écoles puissent enseigner dans des classes à effectifs raisonnables, quel que soit l'âge et la situation des élèves accueillis !

C'est un combat qui tient à cœur au SNALC et nous continuerons à demander à tous les échelons de notre hiérarchie les enseignants nécessaires au bon fonctionnement des écoles !

Notre déléguée pour le premier degré n'a pu intervenir plus avant, faute de temps. Nombre de sujets n'ont pu être abordés, notamment les recrutements (RASED, remplaçants, contractuels...), le rendez-vous de carrière, la fin de carrière...

Nous demanderons donc une autre audience afin d'aborder ces points essentiels et revenir sur les demandes que nous avons formulées.

En effet, si le Recteur s'est montré cordial et à l'écoute, nous avons besoin très rapidement de réponses et d'actions concrètes qui améliorent les conditions de travail de tous les professeurs des écoles de l'académie de Toulouse.